



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 87345

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le développement des jumelages de villes françaises avec des collectivités locales aux États-unis. En effet, cette pratique d'amitié décentralisée entre collectivités est plutôt de tradition européenne liée aux périodes de conflits entre certains pays ou au développement de la pratique d'une langue étrangère. Les jumelages avec les États-unis restent peu nombreux et pourraient permettre, non pas un processus de réconciliation, mais de meilleure compréhension entre nos deux pays. Dans le cadre de l'amélioration de nos relations avec les États-unis, il pourrait donc s'avérer intéressant de promouvoir le développement de nos jumelages avec des villes américaines, avec l'appui du ministère des affaires étrangères, dans les mois à venir. Il lui demande donc de lui indiquer s'il compte favoriser la mise en place d'une telle opération.

Texte de la réponse

134 collectivités territoriales françaises sont actuellement engagées dans des relations de jumelage, ou de coopération, avec 151 de leurs homologues aux États-Unis. La plupart sont des jumelages classiques résultant de la fraternité d'armes avec le peuple américain, souvent conclues en mémoire de la Libération ou par solidarité occidentale, dans le contexte de l'après-guerre. Ces relations correspondent à un attachement profond, mais demandent pour la plupart à connaître un second souffle. Or, comme le fait remarquer l'honorable parlementaire, la coopération entre autorités locales est une tradition plus européenne qu'américaine. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte : brièveté des mandats, particularités de l'organisation locale selon les États, faible intérêt de l'opinion américaine pour une coopération institutionnelle entre municipalités, comtés, voire États, et collectivités étrangères, qui passe souvent au second rang après des liens de caractère communautaire ou portés par des organisations non gouvernementales, impliquant peu les élus et les conseils auxquels ils appartiennent. En outre, il s'agit souvent, de part et d'autre, de collectivités de taille moyenne disposant de peu de moyens. Mis à part certaines manifestations culturelles de grande notoriété (ainsi le Festival du film américain de Deauville) et les échanges linguistiques dans l'intérêt des familles, la visibilité des actions menées reste globalement faible. Pour remédier à ces obstacles et répondre au souci, tant du Gouvernement que de nombreuses collectivités territoriales françaises, de redonner vie et substance à ces liens historiques, plusieurs voies ont été explorées, faisant déjà l'objet d'initiatives soutenues par le ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE), notamment en Louisiane (la ville de Nantes est engagée dans un rapprochement en faveur d'Haïti et active dans la constitution du réseau Les anneaux de la mémoire), au Mississippi (visite d'étude de la mairie de Greenville et, l'année précédente, d'une importante délégation de la ville de Los Angeles, reçue à l'Assemblée nationale) et, également, sous la forme de contacts thématiques sur des sujets d'intérêt commun (eau et assainissement, exploitation des services publics, gouvernance locale et participation des populations). De plus, les réseaux français sur le sol américain s'investissent toujours plus pour apporter leur soutien comme, par exemple, l'appui logistique du consulat général de France de Miami à la mission de prospection du conseil régional de Guadeloupe, prévue fin 2010. En outre, il convient de tenir compte du fait que les métropoles et grandes villes américaines sont désormais en mesure de rencontrer leurs

homologues dans le cadre de l'organisation internationale Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) et de Cités unies France (CUF), sa branche française. Ainsi la délégation du groupe-pays États-Unis menée par le sénateur-maire de Strasbourg, à Washington, pour explorer de nouvelles pistes de coopération entre collectivités territoriales françaises et américaines, a bénéficié du soutien opérationnel et logistique du MAEE et de son réseau, contribuant à la réussite de cette mission. Nombre d'initiatives et d'opportunités ont pu être identifiées. Enfin, le MAEE met en place le programme d'appui aux coopérations thématiques (PACT), entre collectivités françaises et autorités locales. L'objectif est de reconnaître l'expertise internationale et le savoir-faire de nos collectivités par la labellisation. La mobilisation de cette expertise pourra être assurée par la prise en charge par le programme des frais externes des missionnaires, notamment aux États-Unis.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87345

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2010, page 9565

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12675